



Commune de Lucens
Municipalité

Préavis n° 03 – 2014
au Conseil communal

"Garderie Pomme-Cannelle"
Augmentation de la capacité d'accueil
Financement matériel et mobilier
Crédit demandé : Fr. 50'000.00

Lucens, le 10 février 2014

Table des matières

1	<i>Objet du préavis</i>	3
2	<i>Préambule</i>	3
3	<i>Augmentation de la structure actuelle</i>	3
4	<i>Coût</i>	3
5	<i>Financement</i>	4
6	<i>Conclusions</i>	4

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1 Objet du préavis

L'ARAJ Broye-Vully a validé la demande d'augmentation de la capacité d'accueil de la Garderie Pomme-Cannelle qui compte actuellement 22 places pour atteindre 44 places d'accueil.

2 Préambule

En mars 2009, la Municipalité a présenté un préavis pour le financement des travaux de transformations pour la création d'une garderie à Lucens. La demande de crédit portait sur un montant de Fr. 750'000.-. Ce montant comprenait la rénovation des locaux, les aménagements extérieurs du bâtiment, l'ameublement et la décoration, ainsi qu'un poste divers et imprévus.

La structure de base a été financée pour 22 places d'accueil réparties selon la formule suivante:

- 5 bébés (3 à 18 mois)
- 7 trotteurs (18 à 36 mois)
- 10 grands (36 mois à l'âge de scolarité)

3 Augmentation de la structure actuelle

Lors de son assemblée d'automne, l'Association du Réseau d'Accueil de Jour pour la région Broye-Vully a accepté la demande formulée par la Garderie Pomme-Cannelle et la capacité d'accueil sera donc doublée pour répondre à la demande toujours plus importante des familles de Lucens et de la région.

4 Coût

La direction de la Garderie Pomme-Cannelle a remis un devis pour l'achat du matériel et du mobilier nécessaire.

Le récapitulatif du montant de l'investissement par groupe d'enfants est le suivant:

- <i>Bébés</i>	<i>Fr.</i>	<i>10'882.60</i>
- <i>Trotteurs</i>	<i>Fr.</i>	<i>25'569.50</i>
- <i>Grands</i>	<i>Fr.</i>	<i>13'189.50</i>

Soit un montant de Fr. 49'941.60, arrondi à Fr. 50'000.00.

5 Financement

Depuis l'ouverture de la Garderie Pomme-Cannelle à Lucens, le montant de Fr. 7'500.- a été déposé chaque année sur le compte "Fonds d'Entretien Garderie" N° 9281.1 et la Municipalité propose de prélever le montant de Fr. 30'000.- sur ce compte et de financer le solde par le biais du compte "Fonds de Réserve Générale" N° 9282.0.

6 Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,
Vu le préavis municipal no 03 - 2014
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

décide

1. D'autoriser la Municipalité de Lucens à financer l'achat du mobilier et du nécessaire à l'augmentation de la capacité d'accueil de la Garderie Pomme-Cannelle pour un montant global de Fr. 50'000.-.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 30'000.- sur le compte "Fonds d'Entretien Garderie" N° 9281.1, dont le solde actuel se monte à Fr. 30'000.-.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 20'000.- sur le compte "Fonds de Réserve Générale" N° 9282.0, dont le solde actuel se monte à Fr. 209'510.39.

Municipale responsable : Rey Alette

Approuvé en séance de Municipalité le 10 février 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Berger



La Secrétaire :



C.-L. Cruchet